

ZONES DU PLU

COURBES DE NIVEAUX

Les différentes zones du PLU sont :

ZONES U

La zone U couvre le village et les extensions contiguës, il s'agit d'une zone mixte mêlant bâtiments d'habitation et bâtiment professionnel.

ZONES AU

La commune ne comporte pas de zones à urbaniser, après analyse de la commune et notamment la demande en logements, la capacité d'accueil des terrains immédiatement mobilisables.

ZONES A

La zone A couvre la zone non équipée à vocation agricole.

La zone Av couvre la zone non équipée à vocation viticole (la plupart du temps en AOC)

La zone Avc est un sous-secteur de la zone Av, située dans la zone de protection rapproché du captage qui n'est plus en exploitation.

ZONES N

La zone N couvre la zone non équipée, constituant un espace naturel qu'il convient de protéger

La zone Np couvre la zone non équipée, constituant un espace naturel qu'il convient de protéger; du fait de la présence de Marais de Saint-Gond.

La zone Nn couvre la zone équipée, constituant des bâtiments d'habitations isolées du reste du bourg.

0 500

metres

Scale: 1:7 000